

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-159

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2017-159

Mérignac - Cession d'une emprise métropolitaine déclassée avenue Edouard Faure d'environ 5 551m² à la société Dassault Aviation - Décision -Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'avenue Edouard Faure à Mérignac permet notamment l'accès aux bâtiments de production de la société Dassault Aviation et offre au public une parfaite visibilité sur les pistes d'aéroport, les parkings avions et les bâtiments de production. Aussi, dans le cadre de la sécurisation du secteur industriel au Nord-Est de l'aéroport, la société Dassault Aviation a demandé à Bordeaux Métropole de lui céder cette avenue, aux fins d'en interdire l'accès au public et renforcer la protection du patrimoine de sa société, à la fois militaire et civil.

Une enquête publique, destinée à vérifier que le projet de déclassement n'attirait pas d'objection de la part de la population, a été ordonnée par arrêté n°2015/1754 du 11/09/15, en application de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière. Elle s'est déroulée du 14 octobre au 28 octobre 2015, s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur assorti de deux réserves qui ont été levées.

Le déclassement est intervenu par arrêté n° 2016/1993 en date du 29 novembre 2016.

Il s'agit de l'assiette de la rue Edouard Faure, d'une contenance cadastrale de 5 551m², située à Mérignac et constituée des parcelles cadastrées section ER n° 91 et 94 (au droit des parcelles cadastrées section ER n°92, 95, 96, 108 et 110) et dont le tenant et l'aboutissant sont l'avenue Marcel Dassault. Les services de France Domaine devenue Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ont évalué le terrain à 25 € HT/m², par communiqué n°2016-281V2467 en date du 07 septembre 2016.

La vente de ce terrain nu s'effectue donc au prix de 138 775 € (CENT TRENTE HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS) payable comptant au jour de la signature de l'acte authentique de vente. L'immeuble est exonéré de TVA, conformément à l'article 261-5-2^e du Code général des impôts.

Afin de concrétiser l'engagement de la société Dassault Aviation, le représentant de la société a signé la convention valant promesse d'achat le 13 février 2017.

La présente délibération ne vaudra levée d'option qu'à compter de sa notification à la société Dassault Aviation, dans les conditions prévues dans ladite promesse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'avis de France Domaine devenue Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n°2016-281V2467 en date du 07 septembre 2016,

VU la convention signée par le représentant de la société Dassault Aviation en date du 13/02/2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le déclassement de l'avenue Edouard Faure et l'intérêt de céder celle-ci au riverain pour favoriser la sécurisation de son patrimoine stratégique,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession du terrain de 5 551m² environ, situé avenue Edouard Faure à Mérignac, à la société Dassault Aviation, ou à tout autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, pour un montant de 138.775 € pour la surface considérée, est approuvée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement,

Article 3 : de percevoir le montant de la recette au chapitre 77 compte 775, du budget général de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 MARS 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 MARS 2017	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON



Mérignac - cessions emprises voies à Dassault Aviation

Echelle : 1/5000

13/02/2017